

Conseil municipal ordinaire

Procès verbal de séance

Date et lieu : 05/12/2022, 19h00, mairie

Présents : Christophe Cocherel, Olivier Constant, Claude Cotton, Murielle Kerdreux, Frédérique Le Manach, Amalia Modica, David Monpas, Camille Perret.

Absents :

Excusés : Cindy Maho (procuration à Olivier Constant), Samuel Pasquier (procuration à Murielle Kerdreux), Zinon Zygkostiots

Déroulement de la séance

Ouverture de la séance

- Le maire, Olivier Constant, ouvre et préside la séance
- Il procède à l'appel nominal des conseillères et conseillers présents
- Il constate que le quorum, qui est de 6, est atteint (8 conseillères et conseillers présents et 2 procurations), et que le conseil peut valablement délibérer

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

- Aucune demande de rectification sur le procès-verbal du précédent conseil
- Le maire précise que depuis la réforme du 22 juillet 2022, il n'y a plus lieu de procéder à un vote formel et que la PV peut n'être signé que par le ou la président-e de séance et par le ou la secrétaire de séance
- C'est seulement une fois cette formalité accomplie qu'il doit être publié par voie d'affichage et sur le site Internet de la commune, ce qui veut dire que le PV d'un conseil municipal n'est publié qu'au terme du conseil suivant
- Le maire émet le souhait qu'avec l'accord du conseil, le procès-verbal continue d'être signé par tous les conseillères et conseillers présents
- Le procès-verbal est signé par l'ensemble des conseillères et conseillers présents

Désignation de la ou du secrétaire de séance

- Murielle Kerdreux se propose
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/proposition adoptée

Introduction du maire

- Le maire remercie les personnes présentes, conseillers, public.
- Le maire rappelle l'ordre du jour et demande aux conseillères et conseillers présents s'ils souhaitent que d'autres points y soient inscrits : pas de demande spécifique
- Le maire rappelle qu'en plus de l'ordre du jour
 - Des questions diverses pourront être abordées, à vocation essentiellement informatives
 - Des questions orales pourront être posées par les conseillers

Atelier communal : autorisation des demandes de subvention (délibération)

- Christophe Cocherel, conseiller délégué aux travaux, présente la délibération
- Il s'agit, suite au travail préparatoire effectué avec le CAUE, à l'appel d'offre et au choix du cabinet Nicolas comme maître d'œuvre du projet, d'autoriser le maire à demander toutes les subventions possibles
- À cette occasion, les premières esquisses sont présentées au conseil

- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Admission en non-valeur (délibération)

- Frédérique Le Manach, conseillère, demande à présenter la délibération : le président accepte cette demande
- Il s'agit de prendre acte de créances non recouvrables, pour un faible montant
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Installation d'une borne de rechargement électrique sur le parking de la salle polyvalente (délibération)

- Olivier Constant, le maire, présente la délibération
- Il s'agit de confier à Morbihan Energies, le syndicat départemental en charge de nos réseaux électriques, le soin d'installer, de mettre en service puis de maintenir en service une borne de recharge rapide à deux branchements pour les véhicules électriques, sur le parking de la salle polyvalente
- Le reste-à-charge pour la commune, déduction faite des aides et subventions, ne serait que de 1000 euros si le projet peut être intégré dans la réfection du parking ; aucun fonds de concours de Pontivy Communauté ne serait demandé
- Dans le cas contraire, le reste-à-charge serait de 5000 euros, dont serait déduits 2500 euros sur l'enveloppe de fonds de concours 2022-2024
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Demande de fonds de concours (délibération)

- Murielle Kerdreux, première adjointe, présente la délibération
- Il est précisé que ce sont les premières sommes demandées sur l'enveloppe de fonds de concours de Pontivy Communauté 2022-2024, d'un montant total de 50000 euros
- Si les opérations projetées sont réalisées pour les montants donnés, le reliquat de cette enveloppe s'élèvera à : 47831.50 €
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Motion d'alerte de l'Association des Maires de France sur les finances des collectivités locales (délibération)

- Olivier Constant, maire, présente la délibération
- Il pointe notamment qu'en matière de subvention, l'inflation grignote les montants accordés, sans revalorisation en vue ; il cite notamment les subventions-voirie du département et de la communauté de communes
- Selon lui, il n'est pas mauvais de lancer un signal d'alerte.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Programme de voirie 2023 (délibération)

- Christophe Cocherel, conseiller délégué aux travaux, présente la délibération
- Il souligne qu'une grande incertitude existe sur les prix, incertitude qui ne sera levée qu'en février 2023, quand seront demandés et obtenus les devis des entreprises de travaux publics
- Malgré l'aide exceptionnel du département, il ne sera possible de refaire qu'un linéaire limité
- D'autant que le fonds de concours voirie de Pontivy Communauté est plus sévèrement encadré que prévu
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Réfection d'une partie du toit de l'école (délibération)

- Christophe Cocherel, conseiller délégué aux travaux, présente la délibération

- La réfection concerne le bâtiment Est de l'école et les cheminées du bâtiment historique. De nombreuses fuites sont repérées.
- Camille Perret, en situation de conflit d'intérêt, quitte la salle
- Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Reversement taxe d'aménagement Pontivy Communauté (délibération)

- Camille Perret, adjointe aux affaires sociales, de retour dans l'assemblée, présente la délibération
- Le maire explique qu'il n'y a pas de modifications pour la commune, Pontivy Communauté n'ayant pas de terrain sur notre territoire.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Statut Morbihan Énergies (délibération)

- Frédérique Le Manach, adjointe aux affaires sociales, présente la délibération
- Les EPCI peuvent aujourd'hui intégrer Morbihan Energie. Les communes, déjà membres, délibèrent pour accepter ou pas leur adhésion.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Tarifs Communaux 2023 (délibération)

- Olivier Constant, le maire, présente la délibération.
- Les augmentations sont inférieures à l'inflation.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Subventions aux associations

- Claude Coton et Amalia Modica, conseiller et conseillère à la vie associative, présente la délibération
- Les subventions sont prioritairement versées aux associations de la commune ou engageant des actions pour la commune et ses habitants.
- Concernant les associations de la commune obtenant des subventions après demande : Amicale laïque, les chasseurs et piégeurs, la Boule Silfiacoise, les Amis de Saint Pierre et de Saint Laurent et le réseau d'écoles « les Korrigans ».
- Quelques associations hors communes sont également bénéficiaires de subventions : le Ciné Roch, Bretagne vivante, la Banque Alimentaire, les Restos du cœur, Solidarité paysans, USSEP, Accueil et partage, Le Pas Sage, ATES, AFSEP et EMERA, **Ligue contre le cancer, radio Bro Gwened**
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Achat d'une part en indivision du parking de la mairie (délibération)

- Murielle Kerdreux, première adjointe, présente la délibération
- La parcelle d'environ 13m² est vendue à la mairie pour un euro symbolique.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Projet éolien Savello-Perret : promesse de bail emphytéotique et convention de servitude (délibération)

- Olivier Constant, maire, présente la délibération
- La commune entend veiller à ce que les prescriptions du Plan de Paysage Éolien voté à l'unanimité par le Conseil Municipal en juin 2022 soient respectées, en coordination étroite avec son comité de suivi. À cette fin, le maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer avec les propriétaires et exploitants agricoles installés dans la zone d'étude du Savello, une promesse de bail emphytéotique et convention de servitude, conférant à la

commune, pendant huit ans plus deux ans maximum par tacite reconduction, l'exclusivité de tout développement éolien sur les parcelles concernées.

- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Informations diverses

- Le maire informe le Conseil que la vente de la MAM est toujours fixée au 13 décembre ; la famille qui s'y trouvait hébergée a déménagé le 30 novembre dans l'un des deux appartements situés au-dessus de l'école ; pas de nouvelles concernant la possibilité ou non de vendre la maison Le Panse (près du garage Le Parc)
- Le maire informe le conseil qu'il continue de consulter les partenaires potentiels pour lancer deux grands projets ayant trait à la dynamique du centre bourg et à l'habitat :
 - SOLIHA (bailleur social) à 14h30 le jeudi 8 décembre, à Silfac, pour découvrir une première proposition d'approche budgétaire et architecturale quant à la rénovation complète du bâtiment abritant la Belle Époque, que la commune est dans l'obligation de racheter à l'EPF d'ici 2026 ; si cette proposition est pertinente, la décision de confier à SOLIHA la maîtrise d'ouvrage déléguée sera proposée au prochain conseil
 - la SEM Breizh, à 11h30 le vendredi 9 décembre, à Silfac, concernant la possibilité de portage de l'aménagement du secteur constructible sud-est du bourg
- Le contrat aidé de Joël, l'employé qui secondait Patrice depuis 11 mois, s'est arrêté le 1^{er} décembre ; la possibilité d'une suite sera étudiée début 2023

Questions diverses

- Décoration de Noël : faut-il renoncer aux décorations électriques ? non. L'éclairage des guirlandes est coordonné au horaires d'éclairage public qui a déjà été réduit.
- Une modification du PLUi est en cours. Deux possibilités méritent débat :
 - Celle de créer une zone réservée à l'habitat léger, ou, au moins, permettant l'habitat léger
 - Celle de renforcer la protection des zones exclues du Plan de Paysage Éolien

Questions orales

- Le maire demande si des conseillères ou conseillers ont des questions complémentaires : pas de questions

La séance est close à 22 heures

Procès verbal consultable en mairie.

Christophe Cocherel	Olivier Constant	Claude Cotton
Murielle Kerdreux	Frédérique Le Manach	Cindy Maho
Amalia Modica	David Monpas	Samuel Pasquier
Camille Perret	Zinon Zygekostiotis	